

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1386 fermant les débits de boissons pendant la journée du novembre 1963.

n° 1386

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1963

Date de publication
13 novembre 1963

Date du numéro
30 novembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Par dérogation à l'article 5 de l'arrêté n° 1457 du 17 décembre 1954, les débits de boissons à consommer sur place seront fermés sur l'ensemble du Territoire pendant la journée du 17 novembre 1963.